

Deux mille signatures pour moins d'émoluments

Une initiative cantonale a été lancée, ces derniers jours, par le comité SOS sociétés JU. Le texte demande une réduction de 50 % des émoluments facturés par l'Etat jurassien aux associations qui organisent des manifestations. Les initiants ont six mois pour récolter 2000 paraphes.

Depuis le 1^{er} janvier 2015 et l'application de la mesure Optima 121, les émoluments ont pris l'ascenseur. Le Franches Equi Trail, par exemple, a vu ses frais galoper de 150 francs à 355 francs. Les organisateurs de courses pédestres paient quatre fois plus cher qu'avant (de 75 francs à 280 francs). Les exemples donnés par les initiants foisonnent. En Ajoie, une manifestation dédiée à la marche a même disparu des radars.

Directement touché par la hausse des émoluments, le Vélo-Club Franches-Montagnes (VCFM) avait, en son temps, pris les commandes de la contestation, avant de sonder les autres organismes jurassiens concernés par la mesure. De cette démarche consultative est né SOS sociétés JU. En mai dernier, son comité décidait de lancer une initiative populaire cantonale. Après plusieurs semaines de préparation, la récolte des signatures a commencé au début de ce mois.



Le Franches Equi Trail a vu ses émoluments galoper de 150 francs à 355 francs, suite à l'application de la mesure Optima 121 au 1^{er} janvier 2015. Une initiative cantonale demande une réduction de 50 % pour les sociétés et associations organisatrices de manifestations. La récolte de signatures a été lancée ces derniers jours.

photo Robert Spaderna

L'initiative demande que, pour les sociétés et associations et selon l'article 60 du Code civil suisse, une exception soit faite dans la législation afin qu'elles bénéficient d'une réduction de 50 % sur les émoluments facturés lors d'organisation de manifestations publiques. «C'est une solution intermédiaire qui privilégie le compromis, argumentent les initiants. L'exception demandée n'est pas en

mesure de mettre en péril le budget de l'Etat. Au contraire, ce sera un signe positif et une reconnaissance de la valeur du travail fourni.

Que la législation reconnaisse le rôle des sociétés

Dans le même ordre d'idées, le texte demande également que le rôle joué par les sociétés pour le maintien

du tissu social et économique des villages et districts soit reconnu et inscrit dans la législation.

L'initiative cantonale de SOS sociétés JU a été rédigée en termes généraux. Pour qu'elle soit traitée par le Parlement, ses instigateurs doivent récolter au minimum 2000 signatures valides. Ils ont six mois pour cela. Plus d'informations: www.sos-societes-ju.ch.

Randy Gigon